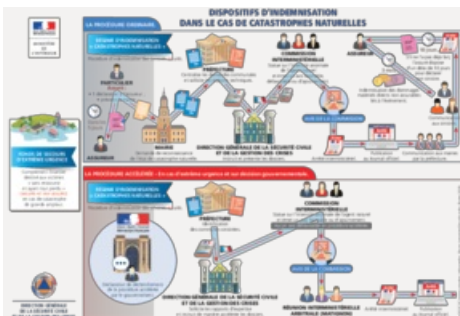




FÉREL -
URBANISME

FEREL - SECHERESSE : La ville demande une reconnaissance de catastrophe naturelle

Les dossiers ont été envoyés en préfecture fin novembre 2022.

Publié le 29 septembre 2022

Après les périodes de forte chaleur qui ont frappé la région pendant une grande partie de l'été, la Ville de Férel a été contactée par des propriétaires ayant constaté des fissures dans leurs habitations.

Les Elus ont décidé de déposer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès des services de la Préfecture.

Les propriétaires concernés par des dommages liés à un phénomène de sécheresse – réhydratation des sols ont déposé leur demande en mairie qui ont été transmises à l'appui de la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à la préfecture fin novembre.

MAIRIE DE FÉREL

1 place de la Mairie
56130 Férel

info@ferel.fr
02 99 90 01 06

Horaires :

Lundi et Jeudi : 09h00 - 12h00

Mardi et Mercredi :

09h00 - 12h00 / 14h00 - 17h30

Vendredi :

09h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

Samedi (hors juillet/août) :

09h00 - 12h00